

TOUT EST OBSCUR

DES LDG AUX JO

Ce 23 novembre 2023 le Comité Social d'Administration s'est réuni à Rouen sous la présidence du DI.

La CFDT a lu sa déclaration liminaire ([lire](#))

SUIVI DES CSA

La CFDT demande que la DI fasse un suivi des demandes des différentes séances qui n'ont pas trouvé de réponses.

La DI valide cette proposition et s'y engage.

Nous demandons que les points précédents soient aussi repris :

- les horaires de la badgeuse pour le DR du Havre,
- la possibilité pour le bureau de Rouen Port de bénéficier de la badgeuse

RI DES INSTANCES SOCIALES

La CFDT rappelle que la diminution des droits syndicaux est une attaque en règle de la part de l'administration ayant pour principale conséquence une défense moindre pour les agents et les services douaniers.

En effet, le nouveau règlement intérieur limite la présence de vos représentants syndicaux au sein des instances représentatives.

La CFDT vote donc CONTRE ce règlement régressif.

Nous demandons que la circulaire de la DG soit mise en place aussi en Normandie. Le Président donne une suite favorable à notre demande.

CSA du
23 novembre 2023

LES LDG EN NORMANDIE

MOBILITÉ

En Normandie, le président considère les résultats comme corrects, nous sommes dans la moyenne nationale.

Pour la CFDT, ces nouvelles règles sont source d'opacité et d'arbitraire. La RGPD a bon dos !

La CFDT dénonce à nouveau la multiplication des postes à profil, l'exigence de qualifications qui est un frein à la mobilité géographique.

Nous demandons si les vacances de postes en Normandie sont moindres depuis la mise en place des LDG.

Le Président est dans l'incapacité de nous répondre.

Les Organisations Syndicales qui siégeaient en CAPN étaient les tiers de confiance et pouvaient éviter cette opacité. De plus, comme le reconnaît à mot couvert le DI, cette méthode ne permet aucun gain pour nous les agents.

PROMOTION

Les CAPN avaient le mérite d'être transparentes. Ce qui permettait à tous les agents d'être défendus et d'obtenir une promotion.

Avec les LDG, la DI transmet à la DG une short list d'agents "méritants" (selon la DI) qui peuvent obtenir une promotion. Ces agents sont mis en "EXPERTISE" et classés au sein de la DI. Seuls ces agents sont classés au sein de la DI.

Les agents moins "méritants" voire non "méritants" sont en "MAÎTRISE" ou pas proposés dans tous les items et donc non classés.

Afin de nous donner un minimum de visibilité, la CFDT demande que la direction classe tous les agents ayant vocation à une promotion.

Comme à l'occasion de chaque annonce des TA et LA, la CFDT vous propose un modèle pour demander la fiche de classement de la direction (fiche CDR). ([Télécharger le modèle](#))

Nous demandons si ce mode de promotion plus qu'obscur et pouvant générer un sentiment d'injustice auprès des agents, permet un gain en temps pour les chefs de service et à toute la chaîne hiérarchique jusqu'à la DG. Le Président reconnaît que pour la D les promotions sont chronophages et qu'au sein du service RH, la DI a dû créer un poste supplémentaire.

Nous dénonçons aussi la situation des agents qui bénéficient d'une mutation qui pouvaient être en "EXPERTISE" dans leur DI d'origine et qui passent en "MAÎTRISE" dans leur nouvelle DI. Nous demandons donc que les transmissions soient faites comme pour les évaluations annuelles pour les agents mutés dans une autre DI mais aussi pour les agents mutés en Normandie.

Donc les LDG sont négatives pour les agents des douanes.

La CFDT demande donc, même si l'ancien système n'était pas parfait que la DG rétro pédale.

OBSERVATOIRE INTERNE EN NORMANDIE

Comme dit la formule : « La raison d'être des statistiques, c'est de vous donner raison. »

Comme chaque année, l'administration se gargarise de signaux positifs et exaltants.

A travers un faible taux de participation (36%), nous pouvons souligner que sur tous les points, les agents ne font pas confiance à nos cadres sup et à la DG.

Le seul point positif donné par les agents va aux Organisations syndicales et au Télétravail.

Les agents vous demandent donc de nous écouter. Il serait temps que vous les écoutiez.

L'ARTICLE 60 EN NORMANDIE

Le président rappelle que 80% de nos points de contrôle sont dans le rayon des Douanes et que (pour le moment) nous avons subi aucune censure de la part du Parquet.

L'accord local prévoit que le chef d'équipe prévienne le parquet 24 heures avant de contrôler.

Pour la CFDT, cette solution n'est pas opérationnelle.

La fin des péages autoroutiers sur l'A13 et A14 va bouleverser notre façon de contrôler. Le free flow va inévitablement se développer. Nos différents DI ayant fermés les unités motard de Normandie, cela ne va pas faciliter notre travail.

La CFDT demande donc la création d'une unité motocycliste.

Pour le Président, cela ne semble pas à l'ordre du jour. Devrons nous faire appel aux motards de Lille ou de Rennes ?

La cheffe de POC de Caen, suite à une lettre de mission de la DI, est en charge des relations avec la société d'exploitation et des gendarmes pour connaître les façon de travailler de chacun.

La CFDT demande que les moniteurs TPCI, TIR, formateurs Art 60 ou les agents de terrain soient acteurs.

Nous demandons également où en est la mise en place du futur logiciel de procédure qui pourra être interconnecté avec la Police et la Gendarmerie...

Le Président nous répond que cela est toujours à l'étude



LES JO

Pour faire comme les autres !

La Directrice Générale a engagé notre Administration sur des missions qui ne sont pas les nôtres !

Rassurez-vous, notre direction est classée niveau 3 mais...tenez vous prêts quand même.
Pour la Normandie, nous allons avoir aussi le 80e anniversaire du débarquement.
Pour les congés il va falloir patienter !

Selon le Président, nous allons avoir des Paris-Spé...

Pour quelle brigade ? Combien ? Nous allons avoir la réponse peut-être en décembre sinon plus tard.

La DG est à la recherche de différentes solutions pour affecter des agents sur les sites impactés par les JOP : report des mutations en octobre, affectation temporaire des ACP2 stagiaires (à l'encontre de l'arrêté régissant ces périodes) sans formation PPF (la Douane s'est déjà fait épingleur par la Commission Européenne en 2021). Les stagiaires seraient juste formés au PSA et TPCI premier niveau (ouf, ils pourront être sur le terrain), ...

La CFDT demande des précisions sur le plan préfectoral "zéro délinquance".

Le président se veut rassurant en rappelant la priorité au PPF et aux missions douanières mais rien n'est garanti.

La CFDT reste plus qu'inquiète pour cette période. En effet, il n'y a pas que les ferries, mais il y a aussi la plaisance, les croisières, le commerce, les aéroports PPF ... Mais pas que ... il y a aussi le rétablissement du contrôle aux frontières intérieures (PPA) dans le cadre des risques d'attentats. Cela incombe à la Douane et beaucoup de brigades de la DI ont des PPA. De plus le Préfet peut nous contraindre à les surveiller.

Donc nous sortons de cette réunion avec plus de doutes et d'inquiétudes que de réponses.

Bref tout cela sent franchement l'improvisation et l'amateurisme comme pour le Brexit.

On voudrait tous partager cet optimisme !



QUESTIONS DIVERSES

LE TÉLÉTRAVAIL EN NORMANDIE

La CFDT a toujours été favorable à ce mode de travail et demandait depuis des années sa mise en place au sein de notre ministère et de notre administration.

Comme vous le savez, un accord vient d'être signé avec la DG.

La CFDT demande donc qu'un groupe de travail se tienne en Normandie pour faire le bilan de cette première période et pour étudier la mise en place de l'accord en Normandie.

Le Président y est favorable mais nous précise qu'il attend une note de cadrage de la DG.

Concernant le matériel mis à disposition et prévu dans l'accord, la direction générale parle de "progressivité".

La CFDT qui a largement œuvré pour l'accord douane restera vigilante sur sa mise en place.

TRAVAIL DU SAMEDI AU HAVRE

Depuis plus d'un an et demi, la CFDT a porté la problématique du travail du samedi matin pour certains services havrais.

Nous demandons donc quels sont les points de blocage pour la DI

Le Président nous répond qu'un groupe de travail sera mis en place début d'année 2024 et qu'une décision sera prise courant du premier trimestre.

Pour la CFDT, il est plus que temps que les agents puissent être entendus. Nous participerons à ce dernier et reviendrons vers vous dans les semaines qui viennent.

BREXIT AU HAVRE

Nous sommes régulièrement interpellés par les agents travaillant sur un des terminaux ferries de Normandie avec les difficultés des camions bloqués le week-end ou jours fériés quand le bureau CO est fermé.

Pendant ces périodes le bureau de Calais BC prend en charge uniquement les déclarations SPS.

Nous demandons s'il est possible d'étendre ces interventions aux autres déclarations.

Le Président ainsi que les 3 DR de Normandie ne le désirent pas.

MOYENS SCANNING AU HAVRE

La CFDT est intervenue sur les moyens de scanning mis à disposition de la direction du Havre.

Le Président répond qu'une "camionetta" est prévue pour fin premier semestre 2024.

Le Camari utilisé actuellement par les agents de la BSEC ne convient pas à la Camionetta. Selon le Président il existe un projet de changement de texte permettant aux agents titulaires du Camari d'utiliser la camionetta...

Quelle unité aura en charge l'inspection en cas d'image positive ? Le flou est encore plus important pour savoir quelle unité sera en charge des inspections. En cas de contrôle physique "les bras" devraient être une autre brigade que la BSEC...

De nombreuses rumeurs circulent pour la sédentarisation d'un SMS au Havre. Nous demandons au DI quel est le projet de l'administration sur ce point aussi bien pour les agents du Havre que pour les agents en charge de cet outil.

Le Président nous confirme qu'il y a des échanges en cours avec la DI Ile de France sur ce sujet mais que pour le moment rien n'est abouti.

La CFDT restera aussi vigilante sur ce dossier notamment concernant les conséquences pour les agents des douanes.

La CFDT demande donc si la DG a prévu une augmentation des effectifs des brigades havraises en vue des futurs moyens.

Le Président nous répond qu'il l'a signalé à la DG, et nous précise que les arbitrages vont avoir lieu pendant la dernière phase du dialogue de gestion. Par contre pour 2024, les moyens sont axés sur les DI concernées par les JOP et que les brigades havraises avaient été servies cette année en augmentation d'effectif.

Donc le Président nous prépare à mots couverts que nous n'allons pas avoir d'effectifs supplémentaires.

CONTRACTUELS EN DOUANE

La CFDT et la CFTC sont les seules organisations syndicales à représenter les contractuels au sein de la maison Douane.

Nous demandons à ce que les agents soient consultés systématiquement avant le recrutement d'un contractuel.

Le Président considère que l'information passe mais rappelle que ces postes sont proposés en l'absence de candidats parmi les agents titulaires.

AA POUR NOËL

Les parents d'une unité surveillance de la DI se sont vu refuser des autorisations d'absence pour assister à l'arbre de Noël du Minefi avec leurs enfants.

La CFDT fait remarquer au Président l'absence d'équité quant à la délivrance des AA.

Le Président prend note et un rappel de la note sur les AA sera fait aux chefs de service par le pôle RH.

Donc tous les agents travaillant le jour de l'arbre de Noël, peuvent solliciter une AA.

N'hésitez pas à nous faire remonter toute difficulté.

RECRUTEMENT LOCAL

La CFDT est revenue sur l'idée d'un recrutement par concours spécifique Normandie, comme pour la DI des Hauts de France ou du Grand Est pour pallier au manque d'attractivité.

Le président maintient que cette hypothèse n'est pas à l'étude. Les autres interrégions souffrant, selon lui, encore plus des sous-effectifs

882

Le Président nous informe que la décision que la DG avait prise il y a plus de 6 mois va être (enfin) mise en place en Normandie.

Cette décision découle d'une bataille de la CFDT sur la politique de notre administration qui donne plus de droit aux infracteurs qu'à ses agents ([Le nouveau 882](#))



SURFACES

Tous les fonctionnaires ont été contents d'apprendre que selon notre ministre, nous avons trop de surface pour exercer nos missions.

La CFDT demande quelle est la position de la DI sur ce sujet plus que sensible.

Le Président nous répond que pour le moment, nous continuons à densifier nos bâtiments mais qu'aucune demande n'est faite de la part du RPIE.

Pour le bâtiment de la DR du Havre, il y a toujours une volonté de la part de l'administration de rechercher des nouveaux locaux mais rien à l'horizon.

Pour mémoire le service de contrôle de l'EAT va intégrer le BUC à la fin du premier semestre car malgré des recherches rien a été trouvé après pratiquement 2 ans de recherche.

Il va donc falloir être patient.

Les élus CFDT-CFTC au CSA de Normandie